

Le courrier taxé au Congo Belge – Suite

Par Philippe Lindekens

3^{ème} période fin 1912 – 1923

On suppose qu'il fut fait une nouvelle distribution de cachets à tous les bureaux cette fois d'un type unique. En effet les griffes antérieures ont totalement disparu en fin 1912 et dès le début 1913, on voit apparaître sur lettres et cartes une griffe encadrée "TAXES" d'un type nouveau (type IX).

A partir du milieu de 1913, les timbres servant à percevoir la taxe sont également revêtus du cachet à date du bureau de taxation. Il faudra attendre 1917 pour que cette pratique se généralise ; entre 1913 et 1917, on rencontre plus de plis taxés dont les timbres ne sont annulés que par la griffe TAXES que ceux également annulés par un dateur.

Tous les bureaux ayant reçu une griffe encadrée au type IX, les plis taxés avec un timbre oblitéré au moyen d'un autre type de griffe l'ont reçue par complaisance. Toutes les anciennes griffes TAXES furent rassemblées à Boma où les postiers furent fort complaisants si bien que l'on rencontre même des Vloors oblitérés au moyen des anciennes griffes.

3.A. – Griffe TAXES / SANS dateur sur le timbre

Taxation du courrier intérieur

Taxation à 10c

Imprimé (papillon de colis) expédié d'Irumu le 18 juillet 1915 à destination de Nioka.

Pesée « 533 / 11 p » soit 533 gr pour 11 ports imprimés de 50 gr au tarif (01.04.10) intérieur des imprimés de 5c/50gr, soit 55c. Affranchissement insuffisant à 50c. par deux 25c bleu Bilingue 1910 – manque 5c.

Griffe « T 010 » = Taxation à 10c au départ au double de l'insuffisance par un

10c carmin – Bilingue 1910 avec bord de feuille, annulé par la griffe encadrée TAXES au type IX.



Mention manuscrite « Taxe payée à Kilo » + signature.

Le bureau de poste de Kilo sera créé le 1er mai 1917 et celui de Nioka le 24 juillet 1944.

Les Congolâtres

Taxation à 30c

Elle est manifestement encore possible sans dateur de manière très tardive, comme ici en 1923.

Lettre expédiée de Léopoldville le 25 août 1923 à destination de Kinshasa.

Tarif du 01.03.1921 : lettre en service intérieur à 25c. Affranchissement insuffisant par un 10c Vloors (01.02.23).

Griffe « T » et « 030 » au double de l'insuffisance. Taxation à 30c à l'arrivée par un 30c/10c Récupération 1921 avec bord de feuille droit, annulé par la griffe encadrée TAXES au type IX. Archive Delizée.



Taxation du courrier international (Belgique)

Taxation à 20c

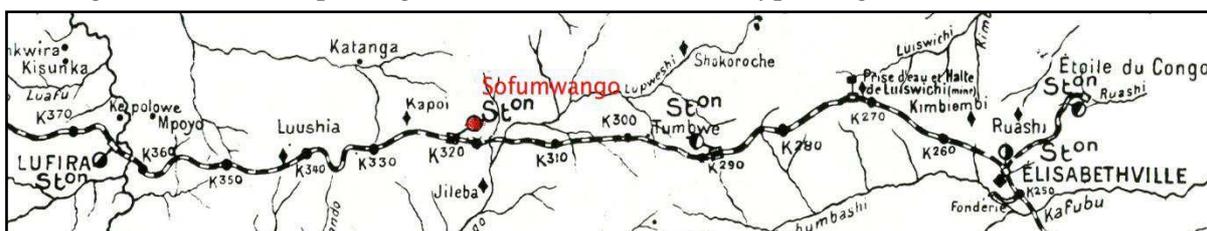


Carte-vue expédiée de Namur le 4 mai 1914 à destination de Mr Delcourt chef de station à Sofumwango où elle parvint le 1^{er} juin via Elisabethville le même jour.

Tarif des cartes postales internationales à 10c - non affranchie.

Griffe « T ». Sans montant de la taxation.

Taxation à 20c à l'arrivée au double de l'insuffisance par une paire verticale du 10c carmin avec bdf droit – Mols Bilingue 1915, annulé par la griffe encadrée TAXES au type IX généralisé.



Les Congolâtres

Taxation à 50c



Fragment d'une lettre expédiée de Bruxelles 5 le 12 avril 1913 à destination du Congo.

Tarif du 01.04.10 des lettres internationales à 25c – non affranchie.

Mention de l'expéditeur « à taxer à l'arrivée ».

Griffe « T » et « 50 » au crayon noir gras.

Taxation à l'arrivée au double de l'insuffisance par un 50c olive avec bdf – Mols Unilingue, annulé par la griffe encadrée TAXES au type IX.



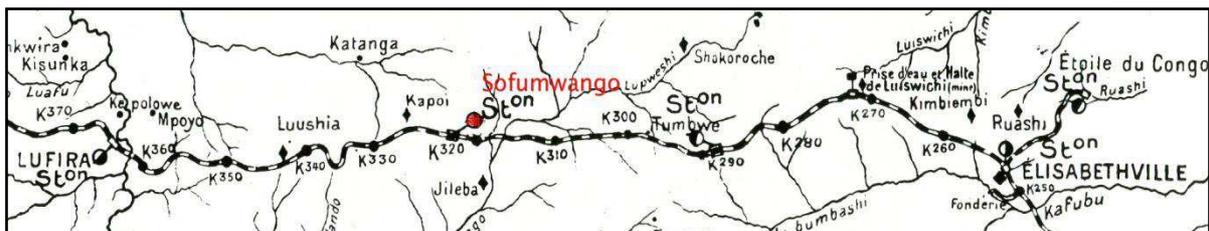
Lettre expédiée de Charleroi le 29 janvier 1914 à destination Mr Delcourt chef de station à Sakania (faire suivre) où elle parvint le 22 février 1914 par la voie de Cap – elle fut ensuite redirigée d'abord vers Tshinsenda le même jour et finalement vers Sofumwango le 7 juin.

Tarif des lettres internationales à 25c - non affranchie.

Mention de l'expéditeur « à taxer à l'arrivée ».

Griffe « T » appliquée 2 fois. Sans montant de la taxation.

Taxation à 50c à l'arrivée au double de l'insuffisance par un 50c olive – Mols surcharge typo CB, annulé par la griffe encadrée TAXES au type IX de Sakania.



Les Congolâtres

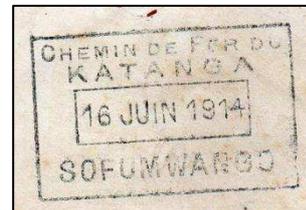
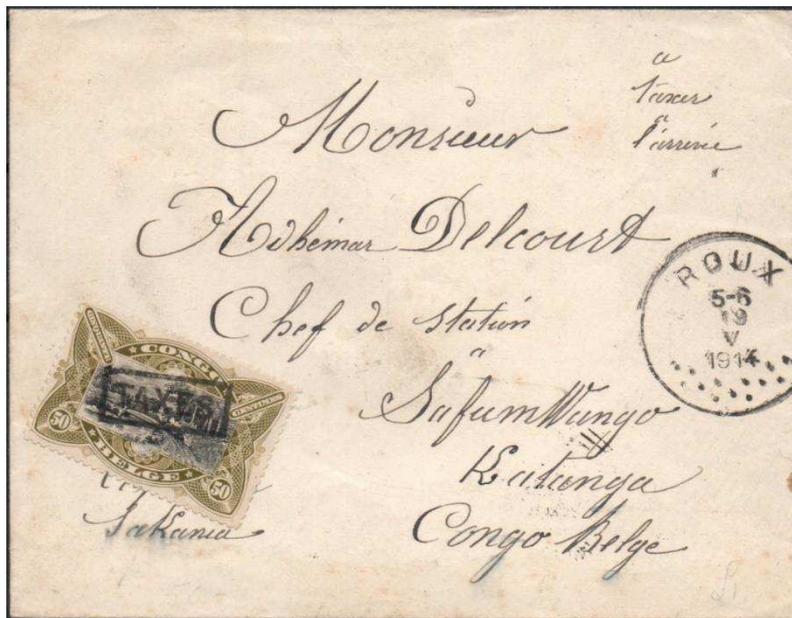
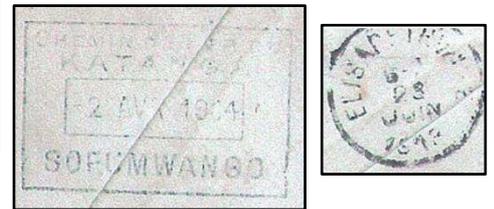


Lettre expédiée de Roux le 30 mai 1913 à destination Mr Delcourt chef de station à Elisabethville où elle parvint le 23 juin par la voie du Cap – elle fut ensuite redirigée vers Sofumwango le lendemain.

Tarif des lettres internationales à 25c - non affranchie.

Mention de l'expéditeur « à taxer à l'arrivée ». Griffes « T ». Sans montant de la taxation.

Taxation à 50c à l'arrivée au double de l'insuffisance par un 40c vert-bleu – Mols avec surcharge typo Congo Belge et un 10c carmin Mols Bilingue 1910, annulés par la griffe encadrée TAXES au type IX d'Elisabethville.



Lettre expédiée de Roux le 29 mai 1914 à destination de Mr Delcourt, chef de station à Sofumwango où elle parvint le 16 juin via Kambove la veille - par la voie de Cap.

Tarif des lettres internationales à 25c - non affranchie.

Mention de l'expéditeur « à taxer à l'arrivée » - pas de griffe « T » ni de montant (peut-être sous le timbre).

Taxation à 50c à l'arrivée au double de l'insuffisance par un 50c olive – Mols Unilingue annulé par la griffe encadrée TAXES au type IX de Kambove.

Taxation du courrier international

Taxation à 30c



Lettre expédiée de Durban / Afrique du Sud le 3 mai 1913 à destination de Mokambo / Katanga via Sakania le 11 mai. Elle fut ensuite redirigée vers Elisabethville où elle parvint finalement le lendemain.

Tarif UPU des lettres internationales à 2 ½ d – insuffisamment affranchie à 1d par une paire verticale du 1/2d vert. Il manque 1½ d, soit 15c.

Griffe ovale noire sud-africaine « T 30c ».

Taxation à l'arrivée au double de ce qui manque par un 5c vert Mols – Bilingue 1910, coin de feuille + 10c carmin et 15c ocre Mols Bilingue 1910, tous deux avec bord de feuille, tous annulés par la griffe encadrée TAXES au type IX.

Les Congolâtres

Taxation à 50c



Lettre non affranchie expédiée de Capetown / Afrique du Sud le 30 avril 1914 à destination d'Elisabethville où elle parvint le 11 mai 1914.
Griffe octogonale « T 50c ».
Taxation à l'arrivée à 50c par un 50c. olive – Mols Bilingue 1910, annulé par la griffe encadrée TAXES au type IX généralisé.

La lettre fut refusée pour la taxe par le destinataire et mise au rebut ; la griffe REBUT fut apposée sur la griffe TAXES. (ex-collection Du Four).

Taxation à 90c.



Lettre expédiée de Durban / Afrique du Sud en avril 1915 à destination d'Elisabethville où elle parvint le 26 avril.

Griffe octogonale « T 90 centimes » et griffe circulaire « T ».

Taxation à l'arrivée à 90c par un bloc de 5 10c carmin avec bdf gauche et un 40c vert-bleu – Mols Bilingue 1910, annulés par la griffe encadrée TAXES au type IX généralisé.



Taxation à 1.20 Fr



Lettre expédiée de Durban / Natal / Afrique du Sud le 17 avril 1915 à destination de la Banque du Congo Belge à Elisabethville où elle parvint le 20 avril.



Tarif des lettres internationales de 10d (4 ports à 2 ½ d) - insuffisamment affranchie à 4d.
Griffe T et mention au crayon « 120 c » du double de ce qui manque.

Taxation à 1.20F à l'arrivée à l'aide d'une paire horizontale du 10c carmin - Bilingue 1910 et d'une paire horizontale du 50c olive – Unilingue, annulés par la griffe encadrée TAXES au type IX d'Elisabethville.

3.B. – Griffe TAXES / avec dateur sur le timbre

Taxation du courrier intérieur

Taxation à 15c

Lettre expédiée de Kinshasa le 12 avril 1921 à destination de Léopoldville (archive Delizée).

Tarif du 01.03.21 des lettres en service intérieur à 25c/20gr.

Insuffisamment affranchie à 20c par un 5c vert et un 15c vert – Mols Bilingue 1915.
Griffe « T » et mention « 0.15 », erronée, car le double de l'insuffisance est 10c.

Taxation à 15c à l'arrivée à l'aide d'un 15c vert bdf - Mols Bilingue 1915, annulé par la griffe encadrée TAXES généralisée et du dateur au type 5 de Léopoldville du 15 avril.



Taxation à 30c



Lettre expédiée de Matadi le 26 novembre 1913 à destination de Libenge via Léopoldville le 28 novembre 1913.

Non affranchie – griffe « T » de Matadi avec mention « 0.30f » soit le double de l'insuffisance selon le tarif du 01.04.1910 pour les lettres intérieures à 15c / 15gr.

Taxation à 30c à l'arrivée à l'aide d'une bande horizontale de 3 timbres du 10c carmin Mols Bilingue 1910 (III1 – pos 13/14/15) annulés par la griffe « T » et du dateur de Libenge du 20 décembre.



Utilisation anormale de la griffe « T » au type I en lieu et place de la griffe généralisée TAXES au type IX pour l'ensemble des bureaux depuis début 1913 ; il se peut que cette griffe encadrée TAXES n'était pas encore arrivée, perdue ou cassée ?

Devant d'une lettre postée à Kambove le 6 septembre 1919 à 6-7 heure à destination de Tshilongo (NE de Kambove).

Tarif des lettres intérieure à 15c./15gr (01.04.10) – non affranchie.

Griffe « T » sans indication du montant.

Taxation à 30c, au double de l'insuffisance par une paire horizontale du 15c vert - bilingue 1915 – III5+C, annulés par la griffe encadrée TAXES au type IX et du dateur de Kambove le 6 septembre à 15-16 heure.



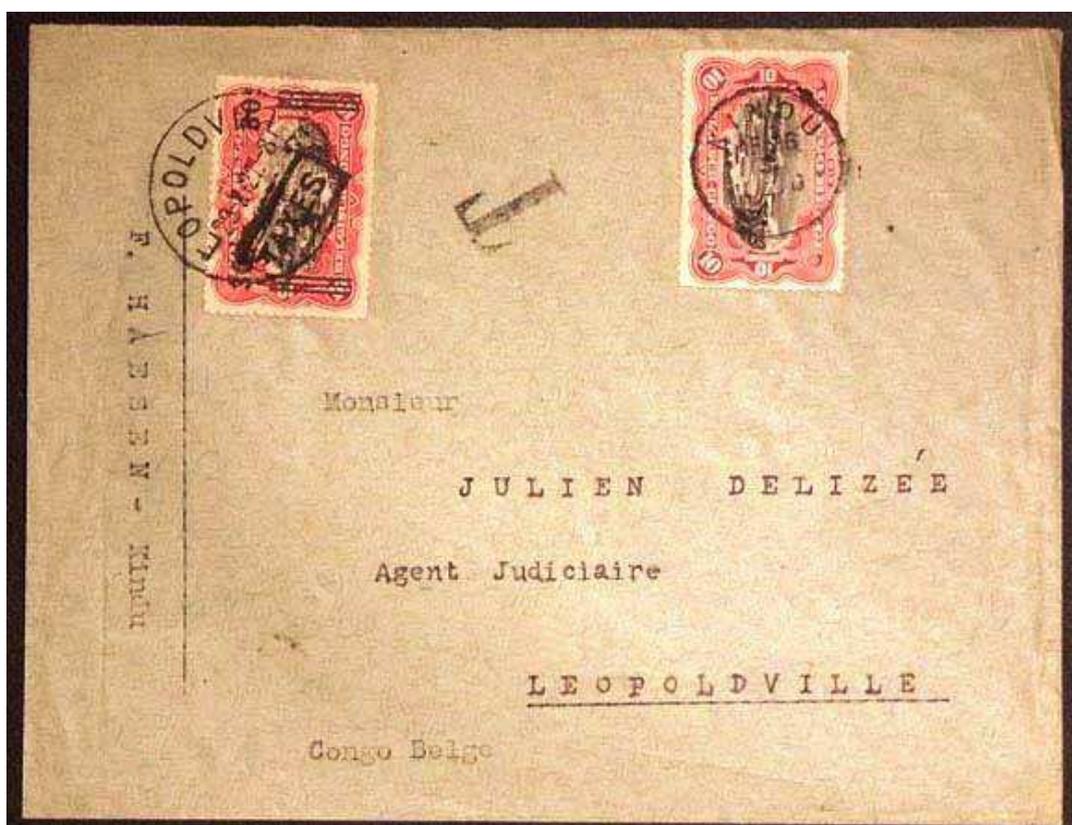
Les Congolâtres

Lettre expédiée de Stanleyville le 14 mars 1916 à destination de Boma.
Tarif des lettres intérieure à 15c./15gr (01.04.10).

Affranchie à 15c par un 15c ocre –
Mols Bilingue 1910 - hors cours entre
le 01.01.16 et le 01.04.16.

Griffes « 0 » et griffe « T » sans
indication du montant.

Taxation à 30c, au double de
l'insuffisance par une paire verticale
du 15c vert – « Palmiers coupés » –
Mols Bilingue 1915, annulés par la
griffe encadrée TAXES au type III et
du dateur de Boma du 5 avril.



Lettre expédiée de Kindu le 5 (?) octobre 1921 à destination de Léopoldville.

Tarif des lettres en service intérieur à 25c par 20gr. Insuffisamment affranchie à 10c.

Griffe « T » sans indication du montant à taxer.

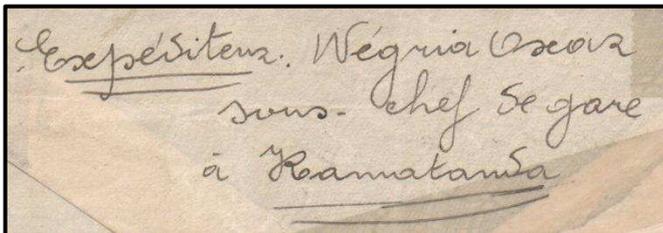
Taxation à 30 c, montant double de l'insuffisance (15c) par un 30c/10c carmin, Mols « Récupération » de 1921, annulé par la griffe encadrée TAXES au type IX généralisé et par le dateur au type 5 de Léopoldville du 29 octobre (archive Delizée / ex collection Du Four).

Taxation à 50c



Lettre expédiée par le sous-chef de gare de Kamatanda à destination d'Elisabethville où elle parvint le 1er décembre 1922 (dateur type 5). Kamatanda est situé sur la ligne de chemin de fer d'Elisabethville à Bukama au Km 391 à 141 km au N.O. d'Elisabethville.

Tarif des lettres intérieures à 25c. (01.03.1921) – non affranchie.



Mention au crayon « T 0.50 ».

Taxation au double de l'insuffisance, soit 50c à l'arrivée à l'aide d'un 50c/25c bleu – Mols Récupération 1921, annulé par la griffe encadrée TAXES au type IX et du dateur 23mm d'Elisabethville du 4 décembre.

Lettre expédiée du Haut Congo à destination de Basoko où elle parvint le 18 janvier 1922.

Tarif du 01.03.21 des lettres en service intérieur à 25c/20gr.

Affranchie par trois 5c vert et un 10c carmin – Mols Bilingue 1915 qui étaient hors cours depuis le 1^{er} janvier 1922. Apposition de la griffe « 0 » sous chaque timbre.

Griffe « T » et « 050 » montant du double de l'insuffisance.

Taxation à 50c appliquée à l'arrivée par un 50c/25c bleu – Mols surcharge de Malines annulé par la griffe encadrée TAXES au type IX généralisé (apposée deux fois) et par le dateur au type 1 de Basoko eu 18 janvier 1923.





Lettre recommandée expédiée de Kinshasa le 3 juillet 1923 à destination de Léopoldville. Tarif du 01.03.21 des lettres en service intérieur à 25c/20gr + recommandation à 50c.

Insuffisamment affranchie à 50c par un 50c/25c – Mols surcharge de Malines. Griffes « T » et « 050 » montant du double de l'insuffisance.

Taxation à 50c appliquée à l'arrivée par un 50c/25c – Mols surcharge de Malines annulé par la griffe encadrée TAXES au type IX généralisé et par le dateur au type 5 de Léopoldville le 4 juillet 1923.



Taxation du courrier international (Belgique)

Taxation à 10c

Entier postal expédié de Bruxelles / Nord le 21 mai 1921 à destination de Boma où elle parvint le 25 juillet.

Tarif des cartes postales vers le Congo à 15c (01.03.21) – insuffisamment affranchie à 10c. Mention au crayon « T ».

Taxation à 10c à l'arrivée, au double de ce qui manque par un 10c carmin - Bilingue 1915 – « ciel retouché », annulé par la griffe « T » au type I à Boma et du dateur en date du 25 juillet.



Utilisation anormale de la griffe « T » au type I en lieu et place de la griffe généralisée TAXES au type IX pour l'ensemble des bureaux depuis début 1913 ; il se peut que cette griffe encadrée TAXES ait été perdue ou cassée ?

Il fut ensuite réexpédié vers Léopoldville. Pas de transfert de taxation entre Boma et Léopoldville.

Taxation à 15c



Lettre expédiée de Morlanwelz le 21 mars 1921 à destination de Moto Mines à Watsa via Port Saïd le 31 mars, El Shallal et Luqzor Station le 1^{er} avril, l'ambulant Shellal-Halfa le 5 avril et Aba le 12 mai.

Tarif des lettres vers le Congo (01.03.21) à 25c/20gr.

Insuffisamment affranchie à 20c par quatre 5c vert – Albert 1^{er} de 1915.

Griffe « T » avec mention « 015 » - taxation erronée, le double de l'insuffisance est de 10c.

Taxation à l'arrivée à 15c **par des timbres Mols Bilingue 1915 issus des petits feuillets de 10 timbres des carnets du 3^{ème} tirage** : un 5c vert panneau Gamma (coin de feuille, position 10) et un 10c carmin panneau Alpha (bord de feuille, position 2), annulés par la griffe encadrée TAXES au type IX généralisé et du dateur d'Aba du 28 mai 1921.

Les Congolâtres

Lettre expédiée de Liège le 9 novembre 1921 à destination de Léopoldville où elle parvint le 3 décembre.

Tarif des lettres vers le Congo (01.03.21) à 25c/20gr.

Insuffisamment affranchie à 20c par un 20c – Albert 1^{er} de 1915.

Taxation erronée à l'arrivée à 15c par un 15c/50c olive – Mols Récupération 1921 annulé par la griffe encadrée TAXES au type IX généralisé et du dateur au type 5 de Léopoldville du 3 décembre.



Taxation à 20c



Lettre expédiée de Liège le 18 mars 1920 à destination de Léopoldville où elle parvint le 27 avril.

Tarif des lettres vers le Congo (01.03.21) à 25c/20gr.

Insuffisamment affranchie à 15c par trois 5c vert – Albert 1^{er} de 1915.

Griffe « T » avec mention « 0,20 » montant du double de l'insuffisance.

Taxation à l'arrivée à 20c par une paire verticale du 10c carmin – Mols Bilingue 1915 annulée par la griffe encadrée TAXES au type IX généralisé et du dateur au type 5 de Léopoldville du 28 avril.

Les Congolâtres

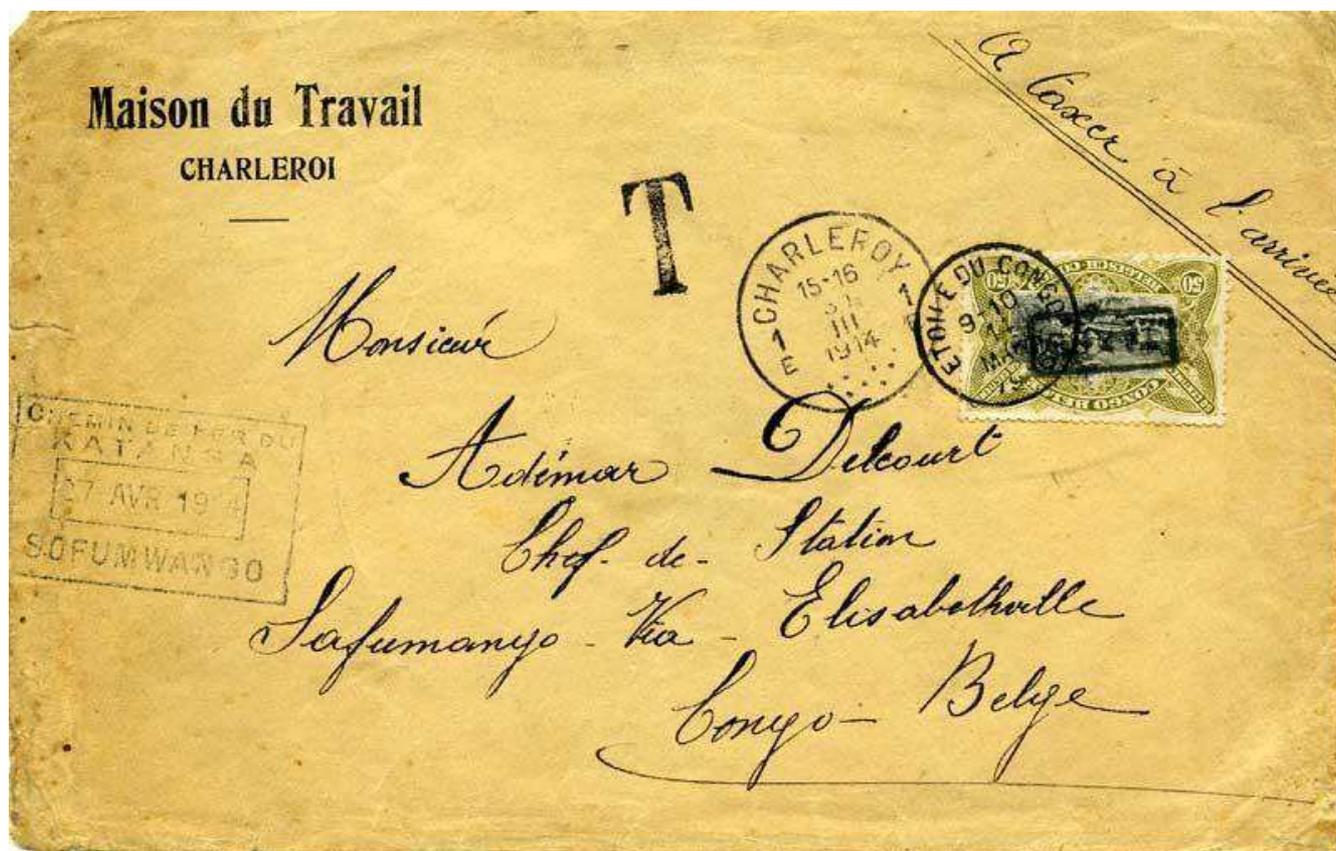
Taxation à 50c



Fragment d'une lettre expédiée de Belgique à destination probable de Mr Delcourt, chef de station au Katanga.

Tarif des lettres internationales à 25c. L'envoi fut non affranchi. Mention de l'expéditeur « à (taxer à l'arrivée) » - griffe « T ».

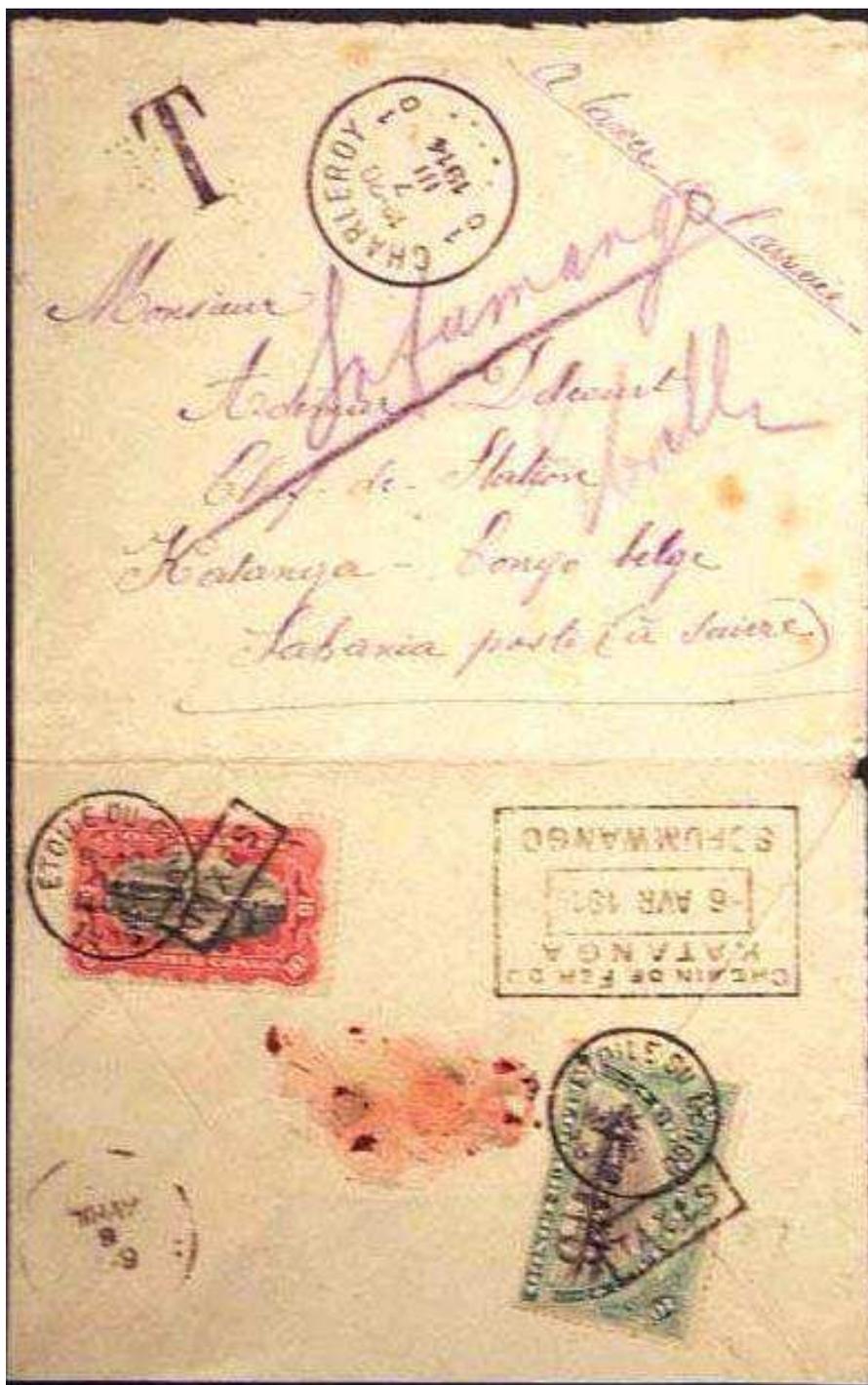
Taxation à 50c à l'arrivée au double de l'insuffisance par un 50c olive Mols – Bilingue 1910, annulé par la griffe encadrée TAXES au type IX et le dateur de l'Etoile du Congo du 31 juillet 1915 – encre bleue.



Lettre expédiée de Charleroi le 31 mars 1914 à destination Mr Delcourt chef de station à Sofumwango où elle parvint le 27 avril.

Tarif des lettres internationales à 25c - non affranchie. Mention de l'expéditeur « à taxer à l'arrivée ». Griffes « T ». Sans montant de la taxation.

Taxation à 50c à l'arrivée au double de l'insuffisance par un 50c olive – Mols Bilingue 1910, annulé par la griffe encadrée TAXES au type IX généralisé et par le dateur d'Etoile du Congo du 14 mars 1916. (2 ans plus tard ! – ex collection Jean-Marie Frenay).



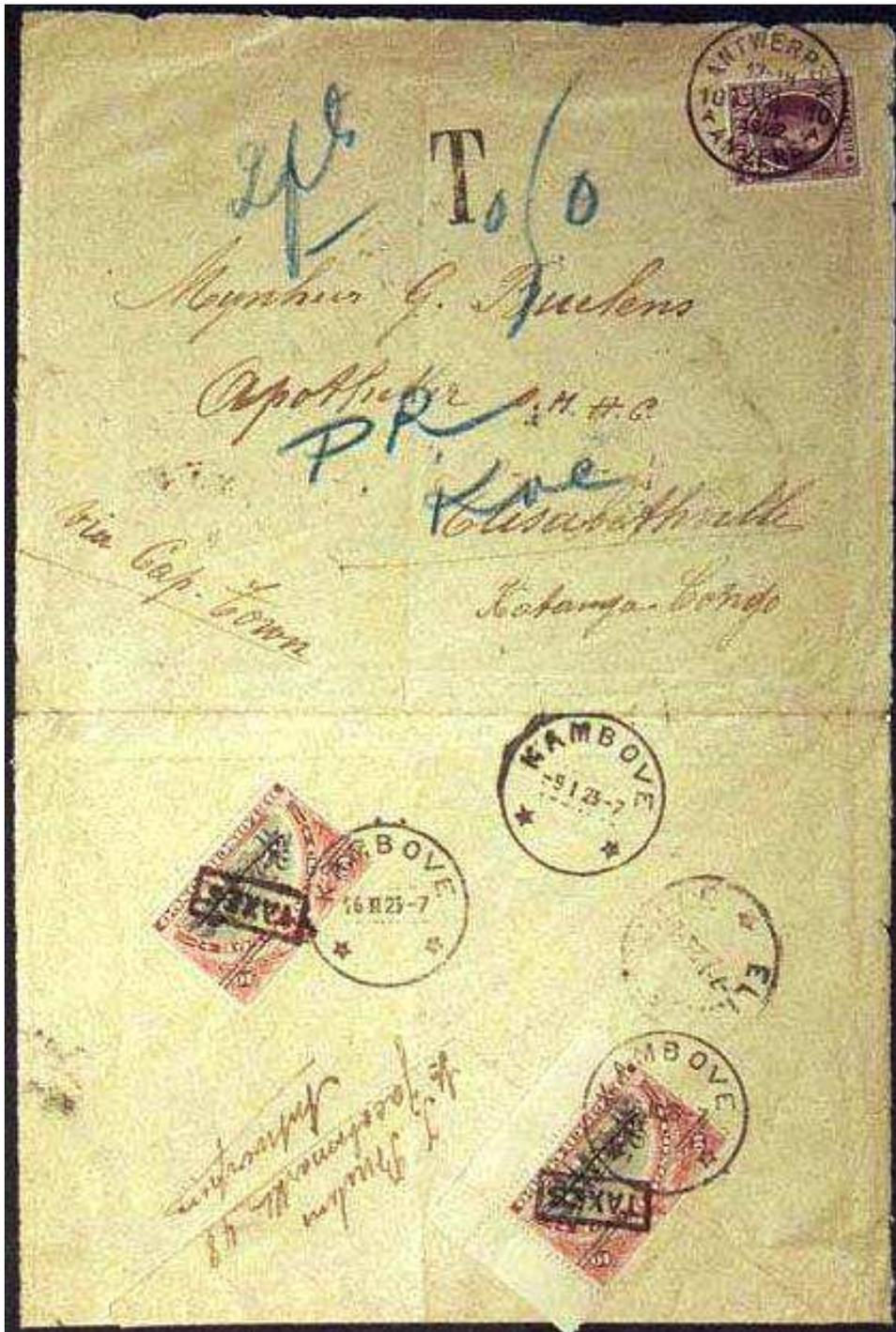
Lettre expédiée de Charleroi le 7 mars 1914 à destination Mr Delcourt chef de station à Sakania, redirigée vers Sofumwango où elle parvint le 6 avril.

Tarif des lettres internationales à 25c - non affranchie.

Mention de l'expéditeur « à taxer à l'arrivée ».

Griffe « T ». Sans montant de la taxation.

Taxation à 50c à l'arrivée au double de l'insuffisance par un 10c carmin et un 40c vert-bleu – Mols Bilingue 1910, annulé par la griffe encadrée TAXES au type IX généralisé et par le dateur de l'Etoile du Congo du 14 mars 1916. (2 ans plus tard ! – ex collection Du Four)



Lettre expédiée d'Anvers le 13 décembre 1922 vers Elisabethville où elle parvint le 7 janvier 1923 et redirigée ensuite vers la Poste Restante (P.R.) de Kambove où elle arriva finalement le 9 janvier.

Tarif du 01.03.21 des lettres vers le Congo à 25c / 20gr.

Affranchissement insuffisant pour un double port par un 25c – Albert 1^{er} Houyoux.

Taxation à l'arrivée 50c, double de l'insuffisance par deux 25c/40 brun-carminé – Mols surcharge de Boma, annulés par la griffe encadrée TAXES au type IX généralisé et par le dateur au type 5 de Kambove du 16 février.

(archive Buelens – ex-collection Du Four).

Les Congolâtres



Lettre (devant) expédiée d'Anvers le 19 juillet 1922 à destination de Kindu. Voie de Capetown demandée.

Tarif des lettres vers le Congo à 25c./20gr (01.03.1921).

Insuffisamment affranchie à 20c par une paire du 10c carmin - Albert 1915.

Mention au crayon bleu gras « T ».

Taxation au double du tarif de la lettre sans tenir compte de l'affranchissement par un 50c/25c – Mols surcharge de Malines annulé par la griffe encadrée TAXES au type IX généralisé et du dateur au type 1 de Kindu le 23 août 1922.



Lettre (devant ?) de la collection de Jean-Marie Frenay ; il l'a décrit comme suit : « usage rare de la taxe sur timbres de l'émission SURCHARGES d'ELISABETHVILLE. La surcharge est au type 2. Elisabethville 4-III-23 et Kambove 5 mars 1923 ».

Taxation du courrier international

Taxation à 10c



Carte-vue expédiée de Prétoria / Afrique du Sud en décembre 1917 à destination d'Elisabethville où elle parvint le 29 décembre.

Tarif des cartes postales internationales à 1 d (=10c) – insuffisamment affranchie à ½ d.
Griffe octogonale « T 10 centimes » sous le timbre congolais.

Taxation convertie à 10c, au double de ce qui manque par un 10c carmin – Mols Bilingue 1915 – « ciel non retouché » avec bord de feuille droit, annulé par la griffe encadrée TAXES au type IX d'Elisabethville et du dateur 23mm en date du 6 janvier 1918.



Lettre expédiée de Johannesburg / Afrique du Sud le 12 décembre 1919 à destination de l'Union Minière à Elisabethville où elle parvint le 18 décembre.

Tarif des lettres internationales à 2 ½ d – insuffisamment affranchie à 2d.

Taxation convertie à 10c, au double de ce qui manque par un 10c carmin – Mols Bilingue 1915 – « ciel non retouché », annulé par la griffe encadrée TAXES au type IX d'Elisabethville et du dateur 23mm en date du 4 janvier 1920.

Les Congolâtres

Taxation à 20c



Lettre expédiée de Londres le 17 novembre 1919 à destination d'Elisabethville où elle parvint le 19 décembre.

Tarif des lettres internationales à 2 ½ d (=25c) – insuffisamment affranchie à 1 ½ d.

Taxation convertie à 20c, au double de l'insuffisance par une paire horizontale du 10c carmin – Mols Bilingue 1915 – « ciel non retouché », annulée par la griffe encadrée TAXES au type IX d'Elisabethville et du dateur 23mm en date du 4 février 1919.

Taxation à 30c



Lettre expédiée d'Italie le 25 avril 1914 à destination de Boma ; elle fut ensuite redirigée vers Coquilhatville où elle parvint le 14 août.

Tarif international à 25c – insuffisamment affranchie à 10c – griffe « T » et mention « 0.30 » montant du double de l'insuffisance.

Taxation à l'arrivée à 30c par un 5c vert et un 25c bleu – Mols Bilingue 1910, annulés par la griffe encadrée TAXES au type IX généralisé et par le dateur de Coquilhatville du 14 août.

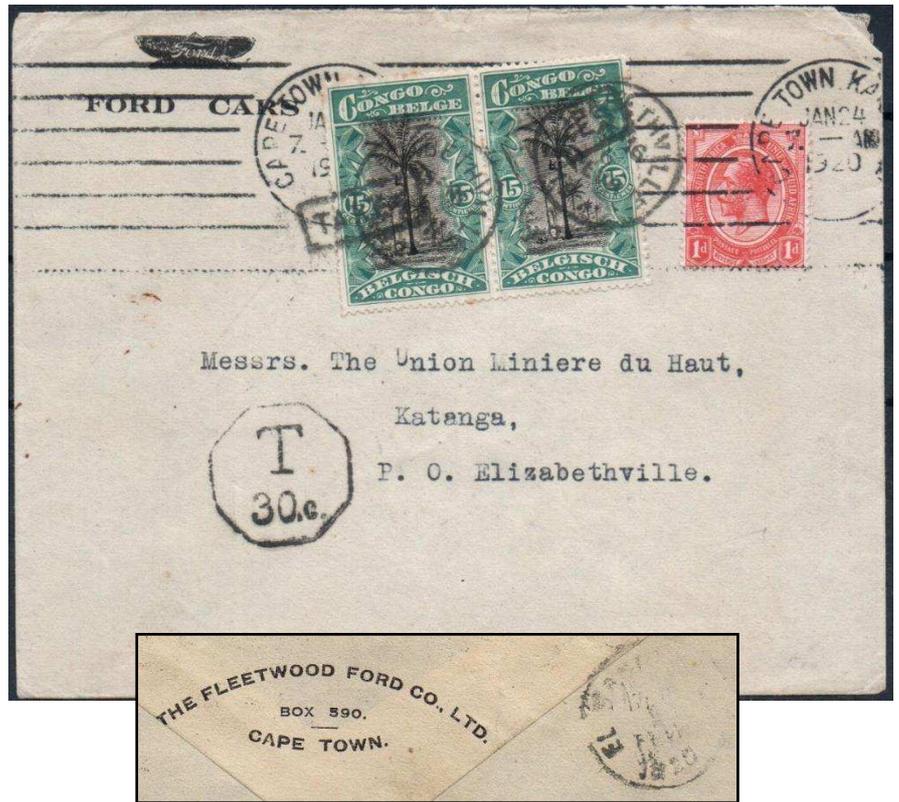
(ex-collection Jean-Marie Frenay)

Les Congolâtres

Lettre expédiée de Johannesburg le 24 janvier 1920 à destination de l'Union Minière à Elisabethville où elle parvint le 5 février.

Tarif des lettres internationales à 2 ½ d (=25c) – insuffisamment affranchi à 1d. Griffes octogonale « T 30c ».

Taxation convertie à 30c à l'arrivée, au double de ce qui manque par une paire horizontale du 15c vert – Mols Bilingue 1915 (Planche V+C positions 26-27), annulés par la griffe encadrée TAXES au type IX d'Elisabethville et du dateur 23mm en date du 6 février.



Lettre expédiée de Zanzibar à destination de l'Union Minière à Elisabethville où elle parvint le 1^{er} mars 1920 via Beira et Salisbury.

Tarif des lettres internationales à 15 pies (2 ½ d) – insuffisamment affranchie à 6p = 1d. Griffes circulaire « T ».



Taxation convertie à 30c à l'arrivée, au double de ce qui manque par une paire horizontale du 15c vert - Bilingue 1915 (planche IV2+C position 41-42), annulée par la griffe encadrée TAXES au type IX d'Elisabethville et du dateur 23mm en date du 6 mars.

Les Congolâtres

Lettre expédiée de Boston / USA le 21 novembre 1919 vers Elisabethville.

Insuffisamment affranchie à 2c – taxation américaine à 30c.

Taxation à l'arrivée à 30c par une paire horizontale du 15c vert – Mols Bilingue 1915, annulés par la griffe encadrée

TAXES au type IX généralisé et du dateur d'Elisabethville du 20 janvier 1920. (ex collection Du Four).



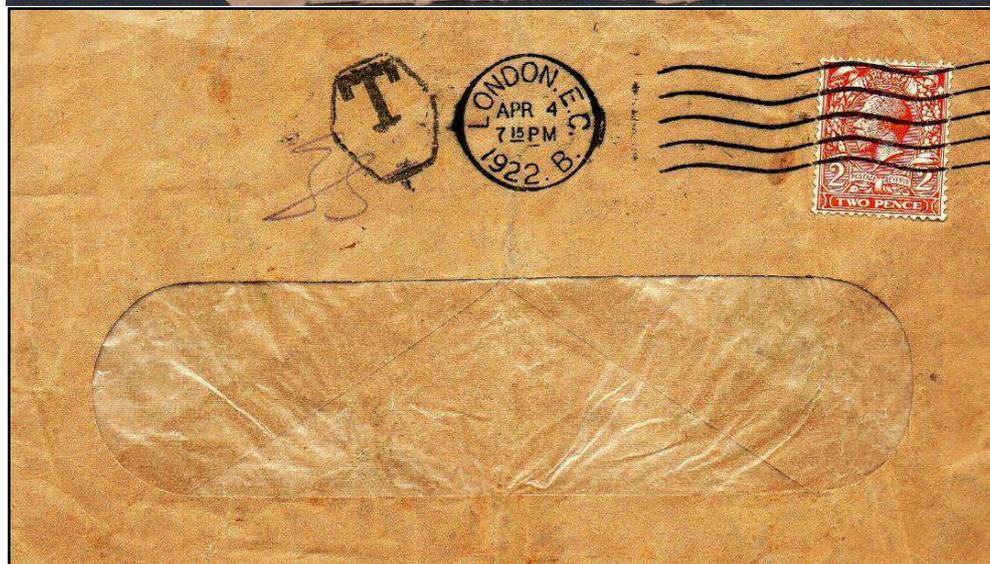
Taxation à 35c



Lettre à fenêtre expédiée de Londres le 4 avril 1922 à destination de Kambove où elle parvint le 1^{er} mai (cachet sous le 5c).

Insuffisamment affranchie à 2d – griffe de taxation convertie « T » et « 35 » au crayon noir.

Taxation apposée à Kambove le 3 mai 1922 par 5c vert et trois 10c carmin – Mols Bilingue 1915, annulés par la griffe encadrée TAXES au type IX généralisé et dateur au type 5 de Kambove.





Lettre de la National Bank of South Africa Ltd expédiée de Cape Town / Afrique du Sud le 1^{er} juillet 1922 à destination de Sankishia Coal Mine, passage par Elisabethville le 9 juillet. Insuffisamment affranchie à 2d – griffe de taxation convertie « T / 35c ».

Taxation apposée à Kambove le 11 juillet par deux 15c vert – Mols Bilingue 1915 et un 5c/50c Mols surcharge de Malines, annulés par la griffe encadrée TAXES au type IX et dateur au type 5 de Kambove.

Le destinataire n'étant plus au Katanga, elle fut redirigée vers Barkley West / Cape / Afrique du Sud où elle parvint le 24 juillet. Seconde taxation de 2d appliquée par un timbre-taxe sud-africain. Seconde redirection vers Dordrecht / Eastern Cape.



Taxation à 40c

Lettre expédiée de Boksburg / Afrique du Sud le 30 décembre 1919 à destination de l'Union Minière à Elisabethville où elle parvint en janvier 1920.

Tarif des lettres internationales à 2 ½ d (=25c) – insuffisamment affranchie à ½ d (= 5c). Griffes octogonales « T 40 centimes ».



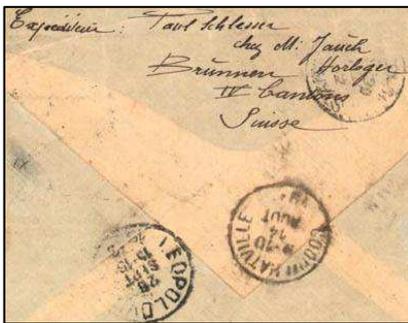
Taxation convertie à 40c, au double de l'insuffisance par un 40c brun carminé – Mols Bilingue 1915 (planche II+A3), annulé par la griffe encadrée TAXES au type IX d'Elisabethville et du dateur 23mm en date du ? janvier 1920.

Les Congolâtres

Taxation à 50c

Lettre expédiée de Brunnen / Suisse le 30 août 1913 à destination de Stanleyville (date illisible) via Léopoldville le 26 septembre. Elle fut ensuite redirigée vers Coquilhatville.

Insuffisamment affranchie.
Griffe « T » et « 50 ».



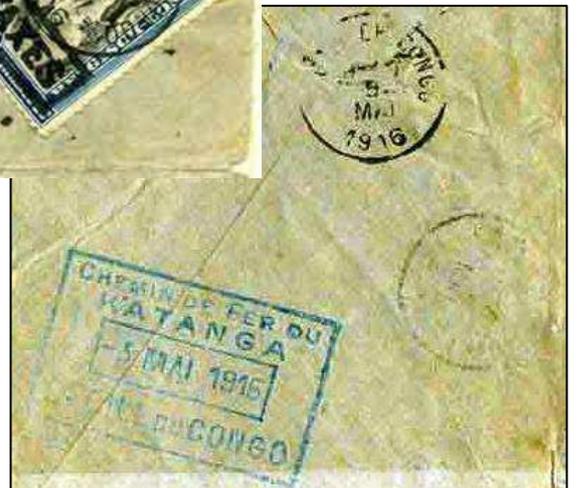
Taxation convertie à l'arrivée à 50c par une paire horizontale du 5c vert et un 40c vert-bleu Mols – Bilingue 1910, annulés par la griffe encadrée TAXES au type IX généralisé et par le dateur de Coquilhatville du 14 août (erreur de mois / octobre ?).



Lettre expédiée de Salisbury / Rhodésie le 30 avril 1916 à destination d'Elisabethville où elle parvint début mai. Elle fut ensuite redirigée vers Etoile du Congo où elle arriva finalement le 5 mai (cachet ferroviaire du BCK).

Lettre non affranchie – archive Delcourt.

Taxation convertie à l'arrivée à 50c par deux 25c bleu Mols – Mols Bilingue 1915, annulés par la griffe encadrée TAXES au type IX généralisé et par le dateur de l'Etoile du Congo du 12 avril.





Lettre expédiée de Paris / France le 26 novembre 1922 à destination d'Elisabethville où elle parvint le 24 décembre. Elle fut ensuite redirigée vers Kambove où elle arriva finalement le lendemain.

Tarif de la lettre ordinaire en service international à 50c/20gr + 25c/20gr supplémentaire. Insuffisamment affranchie pour 2 ports par un 50c bleu semeuse.

Griffe « T » et « 050 ».

Taxation à l'arrivée à 50c par deux 25c/40c brun carminé (planche II+A3), perf 15 – Mols surcharge de Boma type B, annulés par la griffe encadrée TAXES au type IX généralisé et par le dateur au type 5 de Kambove du 18 février 1923.

Taxation à 60c



Lettre expédiée de Johannesburg le 12 juillet 1923 à destination du Comité Spécial du Katanga à Elisabethville où elle parvint le 17 juillet (cachet type 5).

Taxation convertie à 60c à l'arrivée, au double de ce qui manque par une paire verticale du 30c/10c – Mols Récupération 1921, annulée par la griffe encadrée TAXES au type IX d'Elisabethville et du dateur 23mm en date du 24 juillet.

Entête publicitaire : The South African Mining and Engineering Journal » - The Only Weekly Mining Paper in the Continent of Africa.

Cachet mécanique à flamme publicitaire bilingue Anglais / Afrikaans « BRITISH EMPIRE EXHIBITION 1924 ».

Taxation à 85c

Lettre expédiée de Bulawayo / Rhodésie le 16 novembre 1922 à destination de Sakania.

Insuffisamment affranchie à ½ d, griffe « T » et mention « 85 ».



Taxation à l'arrivée à 85c par un 10c/5c vert – Mols Malines et par un 25c/15c ocre et un 50c/25c bleu – Mols Récupération 1921, annulés par la griffe encadrée TAXES au type IX généralisé et par le dateur au type 5 de Sakania du 20 novembre.

Taxation à 95c



Lettre expédiée de Grande-Bretagne en 1923 (départ et date illisible) à destination de Kambove via Elisabethville le 24 juin 1923.

Griffe hexagonale « T » et « 35c ».

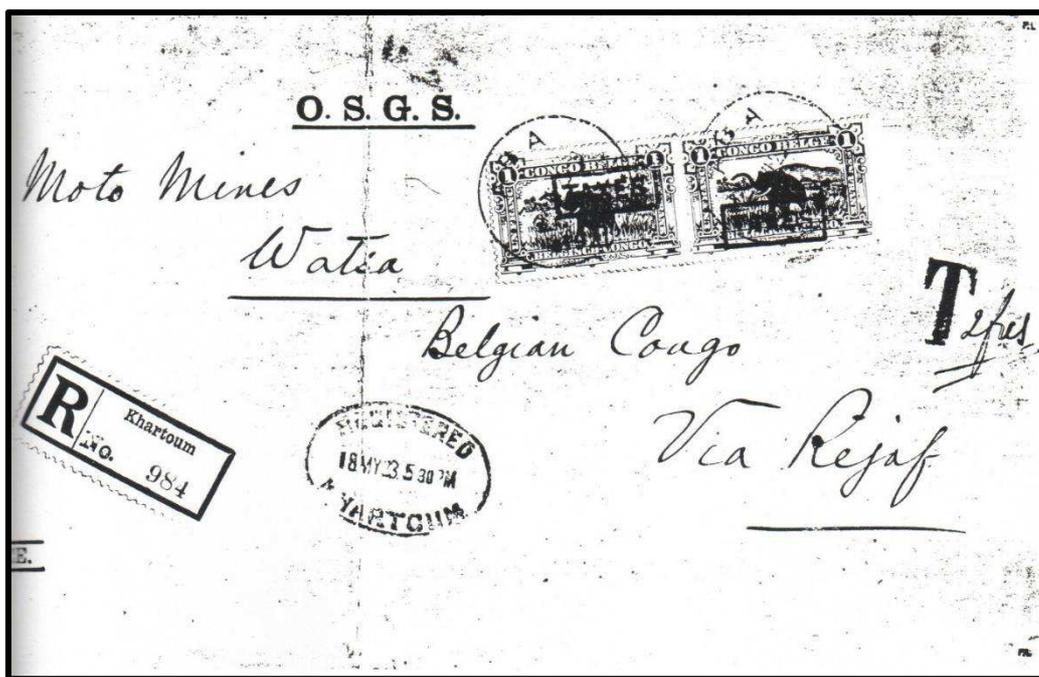
Taxation convertie à 95c à l'arrivée par deux 10c/5c vert et un 50c/25c bleu – Mols surcharge de Malines + un 25c brun-rouge – Vloors, annulés par la griffe encadrée TAXES au type IX généralisé et du dateur type 1 de Kambove du 2x (?) juin.

Taxation à 2 Fr

Lettre recommandée expédiée de Khartoum / Soudan le 18 mai 1923 à destination de Moto Mines à Watsa. Lettre non affranchie à entête O.S.G.S. (On Sudan Government Service) – pas de franchise vers le Congo.

Griffe congolaise « T » et mention « 2 frs ».

Taxation à l'arrivée à 2 Fr, montant double de l'insuffisance, par une paire horizontale du 1 F carmin – Mols Récupération 1921, annulée par la griffe encadrée TAXES au type IX généralisé et par le dateur au type 5 d'Aba du 7 juin 1923. (Le bureau de Watsa n'ouvrira qu'en 1924). (ex-collection Jean-Marie Frenay).



3.c. - Avis d'arrivée d'envois taxés

Archive de la S.C.M. (Société Commerciale et Minière)

Jean-Marie Frenay nous apporte les précisions suivantes, sur une page montée de sa collection :

« Article 9 de la Circulaire de février 1912. Dans les localités où la remise à domicile des correspondances n'est pas organisée, les instructions postales précises : *Toutes les correspondances doivent être retirées au bureau de destination qui ne se charge pas de les faire parvenir au domicile du destinataire. Le destinataire est avisé de l'arrivée d'une correspondance taxée à l'aide d'une formule particulière déposée dans sa boîte postale, et contre laquelle il peut retirer, au guichet, contre paiement de la taxe, l'objet insuffisamment affranchi.* (De Cock p206). »



Tous les formulaires connus (une dizaine) sont adressés à la Société Commerciale et Minière en 1923. Ce fait est du sans doute, au grand éparpillement du personnel de cette société sur le territoire du Katanga.

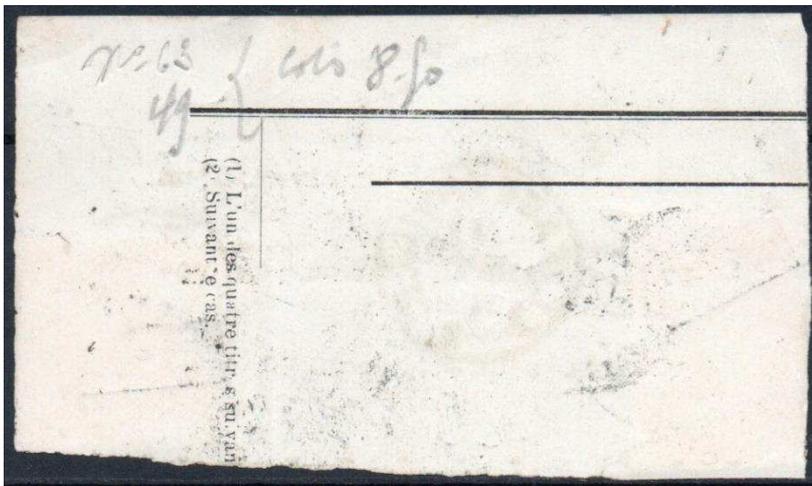
Voici la formulation tapée à la machine sur ces formulaires de fortune, apposé sur du papier de récupération de formulaire postaux.

M. _____ est informé de l'arrivée d'un objet taxé à _____
Prière de bien vouloir le re- tirer au guichet 4
t. à date : -----

On a aussi rencontré le guichet « 3 »

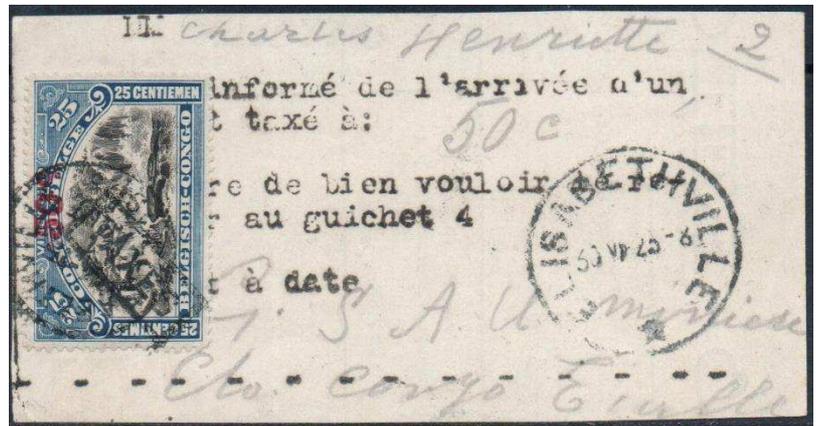


« M. Charles Henriotte est informé de l'arrivée d'un objet taxé à 0,30. Prière de bien vouloir le retirer au guichet 4 » Cachet à date au type 5 d'Elisabethville du 13 août 1923.

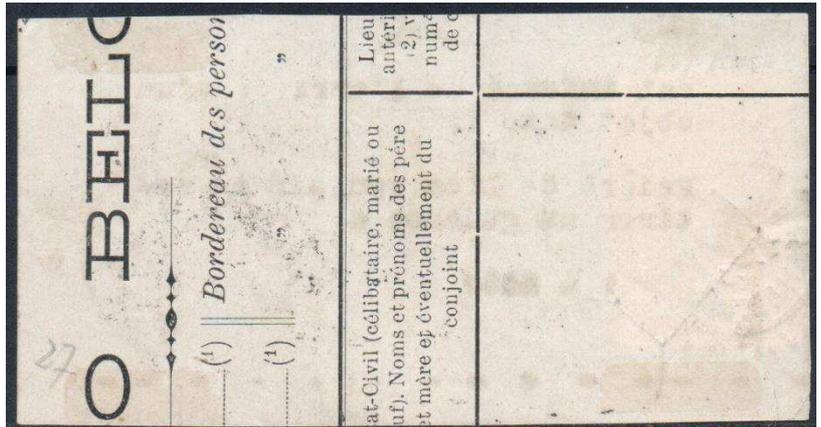


Taxation appliquée à l'aide d'un 5c/50c brun-rouge – Mols surcharge de Malines (surcharge brillante) et d'un 25c brun-rouge Floors, annulés par la griffe encadrée TAXES au type IX et par le dateur au type 5 d'Elisabethville le 17 août.

« M. Charles Henriotte est informé de l'arrivée d'un objet taxé à 50c. Prière de bien vouloir le retirer au guichet 4 ». Cachet à date au type 5 d'Elisabethville du 30 juillet 1923. Mention au crayon noir « G. S.A. Union Minière Ets Congo E'ville ».



Taxation appliquée à l'aide d'un 50c/25c bleu – Mols surcharge de Malines annulé par la griffe encadrée TAXES au type IX et par le dateur au type 1 d'Elisabethville le 1^{er} août.



Les Congolâtres



« M. S.C.M. est informé de l'arrivée d'un objet taxé à **0,30**. Prière de bien vouloir le retirer au guichet 4 (?) ». Cachet à date au type 5 d'Elisabethville du 18 juin 1923.

Taxation appliquée à l'aide d'une paire verticale du 15c vert – Mols Bilingue 1915 annulée par la griffe encadrée TAXES au type IX et par le dateur au type 1 d'Elisabethville le 20 juin.



« M. S.C.M. est informé de l'arrivée d'un objet taxé à **0,38**. Prière de bien vouloir le retirer au guichet 4 (?) ». Cachet à date au type 5 d'Elisabethville (sous le 5c/50c Mols surcharge de Malines).

Taxation appliquée à l'aide de trois 25c/40c brun-carminé – Mols surcharge de Boma et d'un 5c brun-rouge Mols Malines, annulés par la griffe encadrée TAXES au type IX et par le dateur au type 1 d'Elisabethville le 7 septembre 1923.



« M. SCM est informé de l'arrivée d'un objet taxé à **0,30 cts**. Prière de bien vouloir le retirer au guichet 4 (?) ». Cachet à date au type 5 d'Elisabethville du 17 juin (?) 1923.

Taxation appliquée à l'aide d'un 5c/50c brun-rouge – Mols surcharge de Malines (surcharge brillante) et d'un 25c brun-rouge Vloors, annulés par la griffe encadrée TAXES au type IX et par le dateur au type 5 d'Elisabethville le 12 (?) juillet.



« M. **SCM** est informé de l'arrivée d'un objet taxé à **0,60**. Prière de bien vouloir le retirer au guichet 4(?) ». Cachet à date au type 1 d'Elisabethville du 1x (?) septembre 1923.

Taxation appliquée à l'aide de deux 5c/50c brun-rouge et d'un 25c/50c bleu – Mols surcharge de Malines, annulés par la griffe encadrée TAXES au type IX et par le dateur au type 1 d'Elisabethville le 12 septembre.

« M. **SCM** est informé de l'arrivée d'un objet taxé à **0,35**. Prière de bien vouloir le retirer au guichet **3** ». Cachet à date (sous les timbres ?).

Taxation à 45c (par erreur ?) appliquée à l'aide d'une paire horizontale et d'un 15c vert – Mols Bilingue 1915, annulés par la griffe encadrée TAXES au type IX et par le dateur au type 1 d'Elisabethville le 27 février 1923.



« M. **SCM** est informé de l'arrivée d'un objet taxé à **0,60 cts**. Prière de bien vouloir le retirer au guichet 4 ». Cachet à date au type 5 d'Elisabethville du 25 juin 1923.

Taxation appliquée à l'aide d'un 10c/5c vert – Mols surcharge de Boma (et autres timbres au verso pour

50c ?), annulés par la griffe encadrée TAXES au type IX et par le dateur au type 1 d'Elisabethville le xx (?) juin.

Les Congolâtres

« M. **SCM** est informé de l'arrivée d'un objet taxé à **1.10**. Prière de bien vouloir le retirer au guichet 4 ». Cachet à date au type 5 d'Elisabethville du xx août 1923 – boîte 101.

Taxation appliquée à l'aide d'un 10c/5c vert – Mols surcharge de Boma et d'un 1F carmin – Mols Récupération 1921, annulés par la griffe encadrée TAXES au type IX et par le dateur au type 1 d'Elisabethville le xx août.

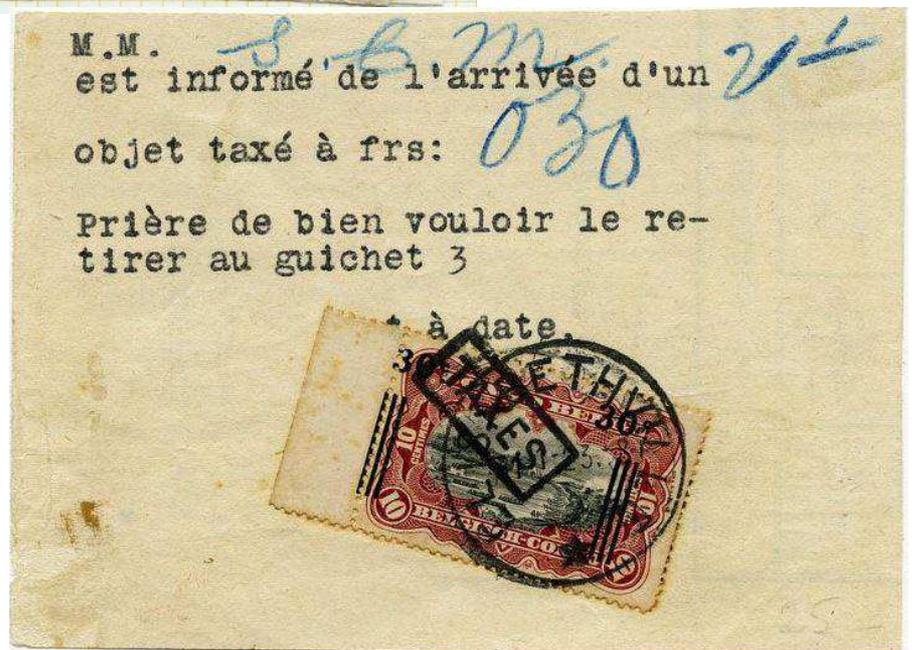


« M. **SCM** est informé de l'arrivée d'un objet taxé à **0,50 cts**. Prière de bien vouloir le retirer au guichet 4 ». Cachet à date au type 5 d'Elisabethville du 25 juin 1923.

Taxation appliquée à l'aide d'une paire horizontale du 25c brun-rouge - Floors, annulée par la griffe encadrée TAXES au type IX et par le dateur au type 1 d'Elisabethville (date illisible).

« M. **SCM** est informé de l'arrivée d'un objet taxé à **0,30**. Prière de bien vouloir le retirer au guichet 3 ». Cachet à date au type 5 d'Elisabethville (sous le timbre).

Taxation appliquée à l'aide d'un 30c/10c – Mols Récupération (bdf gauche et surcharge à cheval), annulés par la griffe encadrée TAXES au type IX et par le dateur au type 5 d'Elisabethville du 31 janvier (?) 1923.



Les Congolâtres



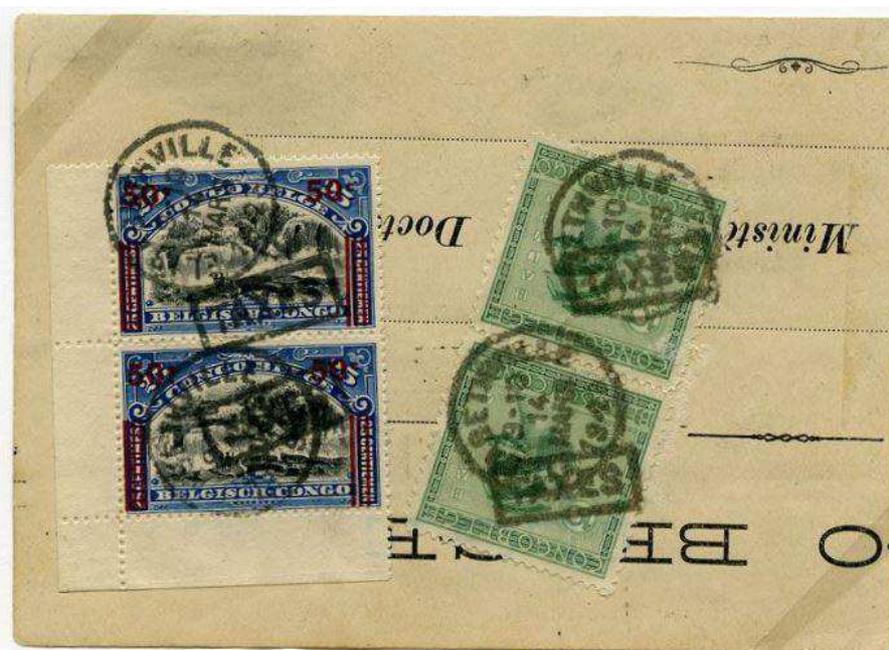
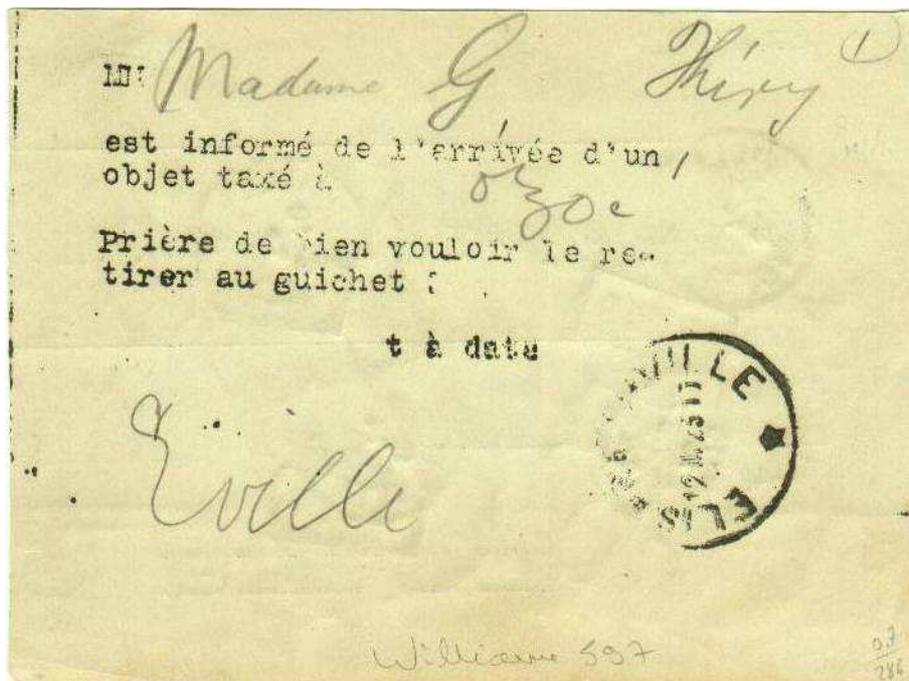
« M. **SCM** est informé de l'arrivée d'un objet taxé à **160**. Prière de bien vouloir le retirer au guichet **3** ». Cachet à date au type 1 d'Elisabethville du 16 mai 1923.

Taxation appliquée à l'aide d'un 10c/5c vert – Mols surcharge de Boma + un 50c/25c bleu – Mols Récupération + un 1F olive – Mols Bilingue 1915, annulés par la griffe encadrée TAXES au type IX et par le dateur au type 1 d'Elisabethville du xx mai.



« M. **SCM** est informé de l'arrivée d'un objet taxé à **80c**. Prière de bien vouloir le retirer au guichet **4** (?) ». Cachet à date au type 5 d'Elisabethville (date illisible).

Taxation appliquée à l'aide d'un 5c/50c brun-rouge – Mols Malines + un 50c/25c bleu – Mols Récupération + un 25c brun-rouge - Vloors, annulés par la griffe encadrée TAXES au type IX et par le dateur au type 1 d'Elisabethville du 11 mai 1923.



Note d'avis du 12 mars 1923 pour un objet taxé à 0,30c, remis le 14 mars
la taxe est de 1fr20, cumulant pour plusieurs objets retirés à cette date
timbres des émissions de 1921 : 50c/25c et du 1^{er} février 1923 : 10c